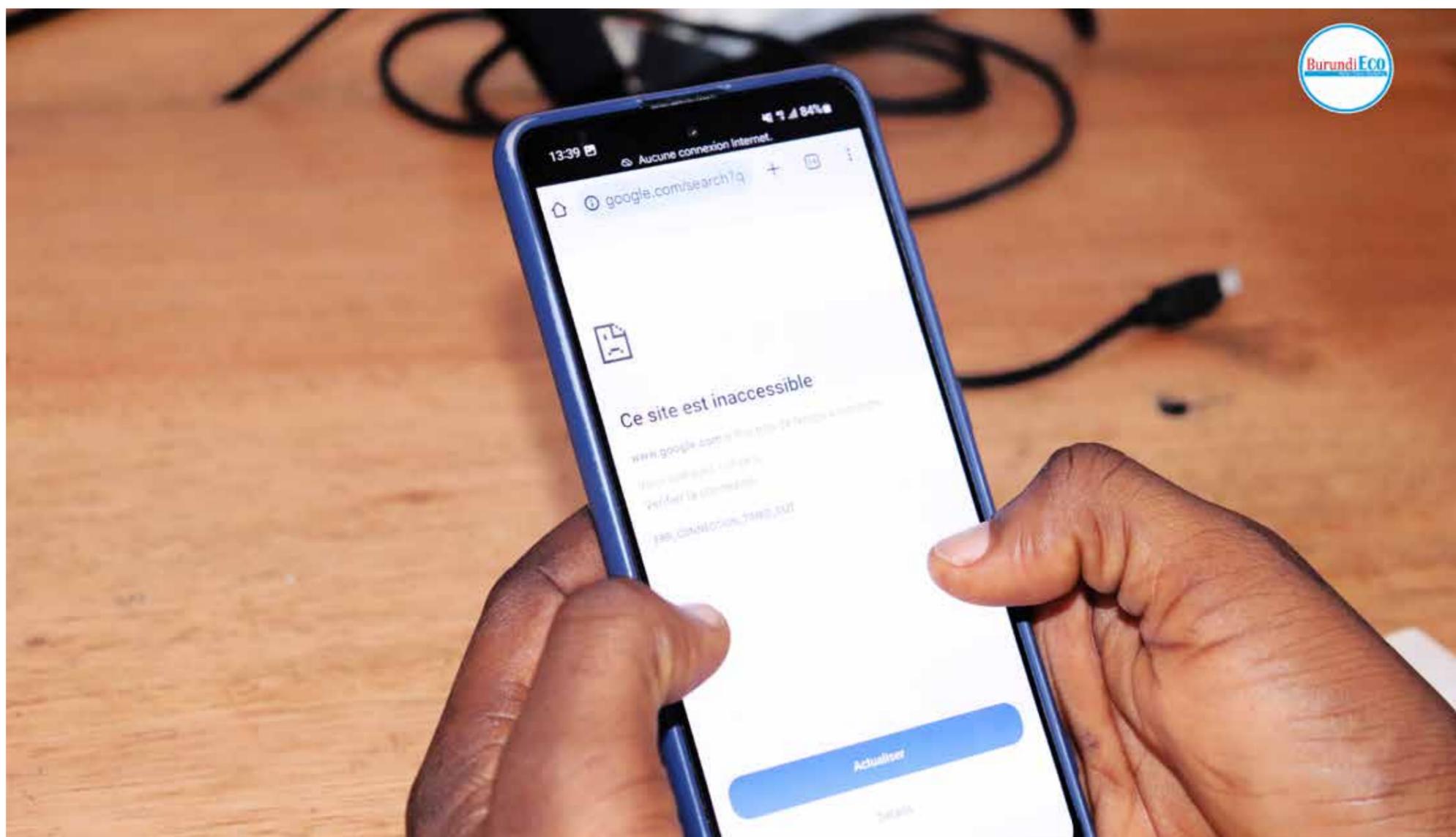


La connexion Internet va de mal en pis (page 2)



Les problèmes de connexion Internet deviennent de plus en plus inquiétants dans certains quartiers de la ville de Bujumbura et à l'intérieur du pays.

AGRICULTURE **SPORT** **GOVERNANCE**



Urée

Distribution tardive de l'urée à Kayanza : La récolte en dépendra (page 3)



Lumitel Women's League

Top Girls Academy illumine le football féminin (page 8)



Les indemnités d'expropriation

Disparité des tarifs d'indemnisation (page 9)



Le journal se rapproche de ses lecteurs. Il va diffuser des informations en continue et en intégralité 24h/24.

Editorial

Beaux temps pour l'an 2025



Mélance Maniragaba,
Rédacteur en chef adjoint

ressemblent, sauf qu'un jour peut suffire pour marquer la différence entre ces périodes. Toutefois, plus les années passent, plus la société évolue de manière constante.

Cependant, l'année dernière (2024), qui restera gravée dans nos mémoires, a été l'une des plus agitées, marquée par des temps difficiles, notamment sur le plan économique. La pénurie de devises a déséquilibré les échanges commerciaux, un véritable défi pour rétablir l'équilibre de la balance commerciale. L'inflation, quant à elle, n'a cessé de croître, et les prix des denrées de première nécessité ont augmenté. Ce qui a directement affecté la vie des ménages.

La pénurie de produits Burundi, de sucre, de ciment, de carburant, ainsi que la rareté des intrants agricoles ont provoqué une spéculation organisée par des commerçants malintentionnés. Cela a conduit à la prise de mesures, mais leur efficacité n'a été que de courte durée. Le déficit des prévisions fiscales de l'Office Burundais des Recettes (OBR) demeure également gravé dans les mémoires. Bien d'autres points mériteraient d'être abordés, mais il serait impossible de tout inclure ici.

Malgré cela, faisons un point sur la fuite des cerveaux, notamment parmi le personnel universitaire et médical. Volontairement, certains ont abandonné leurs fonctions

pour partir à la recherche d'une vie meilleure, espérant trouver un monde plus prometteur que le leur.

Nous ne pouvons pas tout ressusciter de ce passé récent, difficilement oubliable. Fixons désormais notre regard sur le nouvel an, qui devrait aller de pair avec l'évolution des technologies. L'année dure 365 jours, ou 366 jours, mais aujourd'hui, avec les progrès technologiques, le monde est devenu un petit village, et une journée semble s'étirer en secondes.

Afin que les mauvais souvenirs ne deviennent pas chroniques, il est essentiel de courir avec le temps et de s'adapter aux innovations liées

aux technologies de l'information et de la communication, tout en restant attaché à nos racines. Cela, malgré la lenteur de la connexion Internet. C'est le vœu de l'équipe de Burundi Eco pour ses lecteurs, ses abonnés et tout un chacun.

Que l'an 2025 soit pour vous tous une année de paix, de prospérité, de succès et de réalisations, en adéquation avec les avancées technologiques. Que votre soutien à l'équipe de Burundi Eco reste intact. Et vous, chers collègues, ne perdez pas votre cohésion ni votre professionnalisme. Continuez à accomplir votre mission de former, d'éduquer, de divertir afin de satisfaire ceux qui vous suivent.

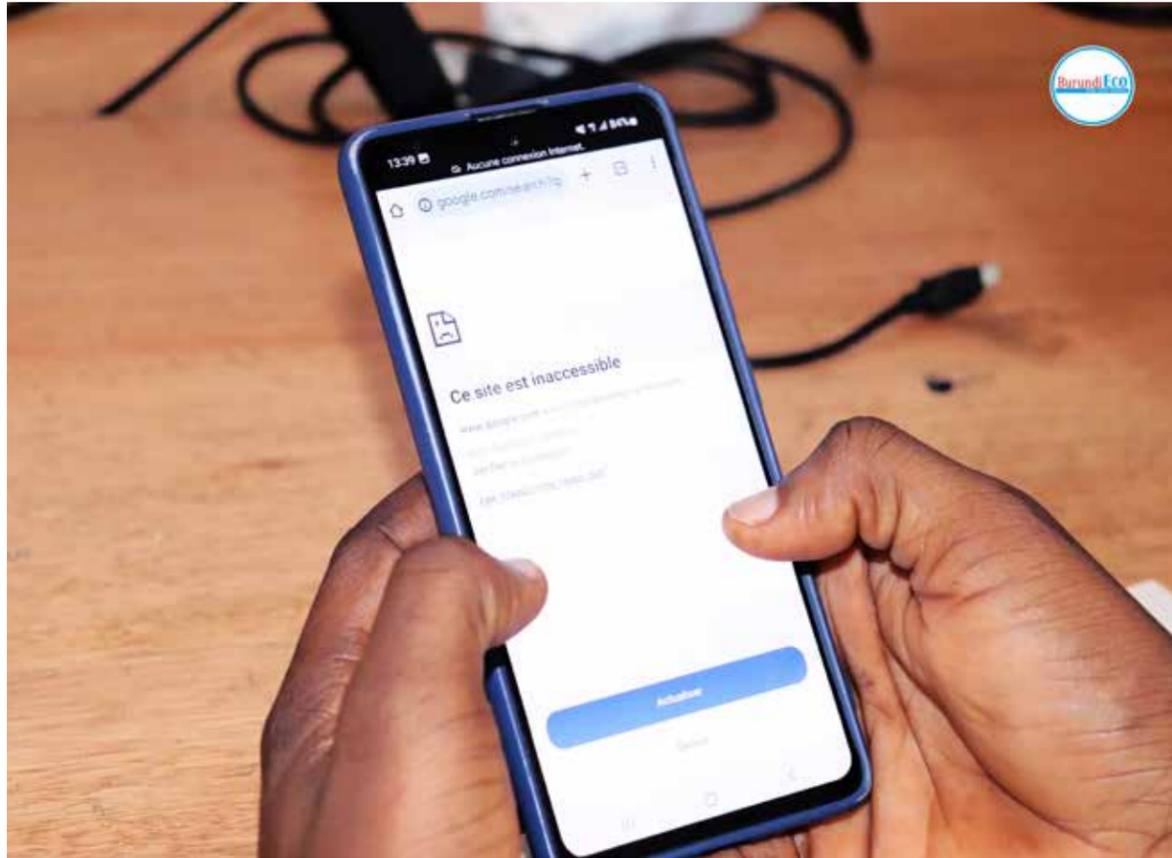
Beaux temps pour l'an 2025 !

L'an 2025 a commencé le 1er janvier à minuit, marquant ainsi la fin de l'année 2024. Dans le temps et dans l'espace, les années se suivent et se

TIC

La connexion Internet plus qu'instable

Les utilisateurs d'Internet se plaignent toujours de la lenteur ou de l'absence de connexion dans certains quartiers de Bujumbura. La ministre en charge des TIC en est consciente. Elle a rassuré que la compagnie de télécommunication Lumitel va étendre son réseau d'ici mars 2025 afin de résoudre ce problème



La connexion Internet devient de plus en plus instable dans différents quartiers de la ville de Bujumbura.

Les problèmes de connexion Internet deviennent de plus en plus inquiétants dans certains quartiers de la ville de Bujumbura et à l'intérieur du pays. Les consommateurs d'Internet ont du mal à consulter des contenus en ligne ou à effectuer des recherches. Les connexions sont très lentes dans différentes zones, voire carrément coupées pendant plusieurs heures. Bien que les forfaits Internet soient souvent chers pour certains, ils n'arrivent pas à les utiliser correctement à cause de l'instabilité d'Internet. Les utilisateurs se plaignent toujours de la lenteur de la navigation. Les vidéos se chargent très lentement, le téléchargement des fichiers est quasiment impossible sans oublier les interruptions fréquentes des services en ligne.

« Quand je rentre à la maison, je deviens totalement déconnecté, car les réseaux sociaux ne fonctionnent pas et je ne peux pas faire la moindre recherche sur Google. Cela est dû à l'absence ou à la lenteur de la connexion Internet », témoigne un habitant de Carama, au nord de la

ville de Bujumbura. Déo, un autre résident de Winterekwa, toujours dans la partie septentrionale de Bujumbura, affirme que la situation est encore pire chez lui. Il ne peut ni envoyer ni recevoir des appels ou des messages simples à cause de l'absence de réseau mobile. Cette situation n'est pas isolée, elle est partagée par un grand nombre de personnes.

Le ministère en charge des télécommunications est au courant de ce problème

« C'est vrai, nous constatons qu'il n'y a pas d'Internet et celui dont nous disposons est très lent », a affirmé Léocadie Ndacayisaba, ministre de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias, le 8 janvier 2025, devant les députés. Elle était invitée à l'Assemblée nationale du Burundi. La plupart des compagnies de télécommunication opérant au Burundi (Lumitel, Econet et Onatel) sont en train de travailler afin de

résoudre ce problème. Selon Mme Ndacayisaba, Onatel fait de son mieux pour offrir Internet à ses clients à faible coût. Elle a indiqué que cet opérateur public avait trouvé une société (sans en préciser le nom) capable de lui fournir Internet à un prix relativement bas. Actuellement, des négociations sont en cours avec Burundi Backbone System (BBS) pour le transport de ces capacités, car ce service reste coûteux. L'objectif est de rendre l'Internet plus abordable au Burundi. Ce qui permettra aux consommateurs d'y avoir accès à un prix raisonnable. Toutefois, Mme la ministre n'a pas précisé quand ce projet sera effectif.

En ce qui concerne Econet Wireless, cet opérateur rencontre des problèmes avec l'Office Burundais des Recettes (OBR) pour des taxes non payées. Ce qui a conduit à la fermeture de ses comptes bancaires. C'est pourquoi l'extension de son réseau a pris du retard et la qualité de ses services s'en ressent.

Lumitel, quant à lui, couvre tout

le territoire national en 2G, 3G et 4G. Cependant, cet opérateur ne peut pas satisfaire la demande actuelle. Pourquoi ? Parce qu'un grand nombre de consommateurs d'Internet se sont tournés vers Lumitel, selon Mme Ndacayisaba. En d'autres termes, le réseau est quasiment saturé par le nombre élevé d'utilisateurs. Par conséquent, les équipements de

Lumitel doivent être renouvelés et une nouvelle planification pour étendre le réseau est nécessaire. De plus, les quartiers se développent rapidement, mais la technologie ne suit pas ce rythme, notamment en ce qui concerne l'installation de nouvelles infrastructures TIC. Certains quartiers ne disposent pas d'antennes téléphoniques, ce qui complique la couverture du réseau. Cela constitue un autre défi à relever. La population ne cesse de se plaindre de ces désagréments.

Comment faire face à ce problème ?

Pour résoudre ce problème, Mme Ndacayisaba a annoncé devant les députés que, cette année 2025, Lumitel va étendre son réseau et installer de nouvelles antennes-relais. Elle a affirmé avoir reçu une lettre de la part de cet opérateur sollicitant l'appui du ministère pour l'emplacement des antennes relais à Bujumbura (par exemple, à Winterekwa, Nyabugete...) et à l'intérieur du pays. Lumitel va étendre ses réseaux 3G et 4G de 30% et va également mettre en place un réseau 5G. Ce projet devrait être effectif d'ici mars 2025, selon Mme Ndacayisaba.

Cependant, Mme la ministre a reconnu que les compagnies de télécommunication rencontrent divers problèmes. Par exemple, les coupures fréquentes d'électricité constituent un défi important, de même que les zones non rentables. En outre, les investissements nécessaires pour importer les équipements coûtent très cher en devises.

Gilbert Nkurunziza

BurundiEco
Burundi Eco - Vendredi, 10 Janvier 2025 - n°643

C. d'Uvira à 400m de l'ex-BINUB dans les enceintes de Hope Design

Référence CNC : 100/CNC/236/2012
Parution le vendredi
Directeur de publication et Rédacteur en chef : Benjamin Kuriyo
Rédacteur en chef adjoint: Mélance Maniragaba
Service commercial : +257 22 277868 / 65800014

Taux de change du 10 Janvier 2025		
Sources : BRB/www.brb.bi		
Monnaies étrangères	Marché officiel	
	Acheteur	Vendeur
Dollar USA	2893	2939
Euro	2977	3025
Shi. Kenyan	22,3420	22,7023
Shi. Tanzanien	1,1527	1,1713
Shi. Ougandais	0,7818	0,7944
Fr Rwandais	2,0964	2,1303

Distribution tardive de l'urée à Kayanza : La récolte en dépendra

La récolte de maïs risque d'être en deçà des attentes dans la province de Kayanza. En cause, les retards dans la distribution de l'urée et les précipitations irrégulières. Actuellement, le taux de distribution de l'urée est de 65 % dans cette province

Les agriculteurs de la province de Kayanza craignent que leur récolte de maïs soit inférieure à leurs attentes. La cause principale est le retard dans la distribution des fertilisants en général et de l'urée en particulier. La commune de Muruta est parmi celles qui subissent les conséquences de ces retards. Comme l'ont fait savoir certains agriculteurs de cette commune, beaucoup d'entre eux ont semé leur maïs un peu en avance.

Comme ils le racontent, le maïs a atteint le stade de floraison (gusagika) et de fructification (guheka) sans que l'urée soit disponible. Cela a d'ailleurs été confirmé par Adelin Niyonsaba, directeur du BPAE Kayanza. « Pour la saison culturale A, je dirais que les engrais Fomi Imbura et Bagara étaient disponibles à temps. Le problème était avec l'urée, qui a été très mal fournie et est arrivée tardivement. Jusqu'à présent, seulement environ 65 % des bons ont été honorés », a-t-il déclaré. Cela signifie qu'il y a des agriculteurs qui n'ont pas encore reçu la totalité de l'urée qu'ils ont commandée, alors que le maïs est presque à la période de la récolte.



Pour une bonne productivité, l'urée doit être appliquée sur le maïs au moins deux fois : d'abord lorsque le maïs atteint une hauteur de 60 cm, puis lorsque les épis commencent à se former.

Le rendement risque de diminuer

Ces agriculteurs craignent que ces retards puissent avoir un impact négatif sur la production, car l'urée est essentielle pour la croissance du maïs. Selon un ingénieur agronome contacté, pour une bonne productivité, l'urée doit être appliquée sur le maïs au moins deux fois : d'abord lorsque le maïs atteint

une hauteur de 60 cm, puis lorsque les épis commencent à se former. Ainsi, le fait que l'urée ne soit pas disponible à temps et en quantité suffisante aura des conséquences négatives sur la production.

Un autre facteur majeur qui risque d'impacter le rendement dans cette province est l'irrégularité des pluies. Comme l'a signalé M. Niyonsaba, l'étape de croissance actuelle du

maïs exigeait des précipitations. Malheureusement, leurs champs de maïs n'ont pas eu les pluies nécessaires ces derniers temps. Il craint que tout cela puisse avoir des répercussions sur le rendement.

Une bonne partie des bons vient d'être honorée

Selon Isidore Niyonzima, agronome

communal de Muruta, le problème des engrais a été très difficile ces derniers temps. Comme il le raconte, les arriérés d'engrais fournis par FOMI ainsi que la dolomie pour les agriculteurs de la province de Kayanza remontent à différentes saisons, jusqu'à la saison sèche de 2024. Jusqu'à mi-décembre 2024, le taux de distribution de ces intrants agricoles était de 30 % dans toute la province de Kayanza.

Au cours de cette semaine, le responsable du Bureau Provincial de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage a annoncé qu'une bonne partie de ces arriérés a été distribuée. Les bons pour ces arriérés ont été remboursés à hauteur d'environ 99 %. Les arriérés non encore remboursés concernent une petite quantité d'engrais et moins de 4 % de dolomie, dont les bons avaient été collectés plus tard, en novembre, selon toujours M. Niyonsaba.

Signalons que pour bien préparer la saison culturale 2025 B, le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage a annoncé que le paiement des avances se déroulera du 6 au 15 janvier 2025. Comme on peut le lire dans un communiqué de ce ministère, les agriculteurs qui disposent toujours de bons pour la saison culturale 2025 A sont priés de continuer à bénéficier des intrants agricoles au fur et à mesure qu'ils deviennent disponibles.

Florence Inyabuntu

DEVELOPPEMENT

Nyabihanga : Après un mois d'obscurité, l'électricité est de retour

Après un mois sans électricité, les habitants de la commune de Nyabihanga se réjouissent du remplacement du transformateur de courant électrique tombé en panne. Le retour de l'électricité au chef-lieu de cette commune permettra de redynamiser les activités économiques nécessitant l'énergie électrique qui étaient complètement paralysées

Les résidents de la commune Nyabihanga ont accueilli avec soulagement le rétablissement de l'électricité, survenu mercredi après-midi, le 8 janvier 2025. Ils affirment que la remise en service du courant permettra de relancer les activités économiques, qui étaient complètement paralysées en raison de l'absence d'électricité due à une panne du transformateur situé au chef-lieu de la commune.

Des activités perturbées

Les activités nécessitant de l'énergie ont été fortement perturbées, comme en témoigne la situation observée le week-end dernier. Pendant cette période, un silence pesant régnait dans le centre de Nyabihanga, qui abrite le marché communal. Les propriétaires de café-restaurants, de salons de coiffure et de moulins ont dû suspendre leurs activités. Certains ont été contraints de déménager vers la colline Murama qui abrite un village de la paix situé à 1 km de Nyabihanga dans l'espoir de redynamiser leurs affaires. Les bureaux administratifs de la commune ainsi que l'hôpital communal ont également souffert



Les habitants de la commune de Nyabihanga se réjouissent du remplacement du transformateur de courant électrique qui était à l'arrêt depuis un mois.

de cette crise électrique, les générateurs étant inutilisables en raison de la pénurie de carburant.

Les commerçants locaux sauvés

E.K., une jeune entrepreneure qui gère un café-restaurant dans

ce centre explique que la panne a gravement affecté son activité. « Depuis cette panne, il m'est devenu difficile de servir mes clients, surtout ceux qui demandent du lait froid, car mon réfrigérateur ne fonctionne plus faute d'électricité. Nous avons subi une grande perte, car il est désormais difficile de payer le loyer et de joindre les deux bouts.

Cette crise a aggravé la situation. », déplore-t-elle. Elle ajoute : « Nous faisons semblant de servir les clients, mais en réalité, nous étions sans activité. Nous venons enfin d'être sauvés. »

Les services administratifs, notamment ceux liés à la saisie, à l'impression et à la photocopie, ont

également été gravement affectés par l'absence d'électricité. Ceux qui en avaient les moyens ont eu recours à des panneaux solaires, mais ceux-ci, peu dynamiques, ont rendu les services de plus en plus chers. « Un service de saisie-impression d'un simple document (noir et blanc) qui coûtait 1000 FBu, vaut actuellement entre 1500 FBu et 2000 FBu », indique l'un des utilisateurs de ces services, rencontré devant un secrétariat public qui utilise un panneau solaire pour fonctionner. Ceux qui n'ont pas les moyens de s'adapter à cette hausse des prix doivent se rendre dans d'autres centres, comme celui de Mbogora, situé à plus de 5 km du chef-lieu de la commune. Les habitants espèrent désormais que ces prix seront révisés à la baisse.

Des opportunités pour certains

Cependant, cette situation a aussi créé des opportunités pour ceux qui disposent de panneaux solaires. En effet, ces derniers ont pu engranger des sommes importantes. Ainsi, aucun téléphone n'est rechargé pour moins de 500 FBu.

Marie Chantal Niyonzima, administratrice de la commune, exprime sa gratitude envers la Regideso pour être intervenue et avoir apporté une solution à la crise de l'électricité. Toutefois, elle déplore que le retard dans l'installation du nouveau transformateur ait eu un impact négatif sur le bon fonctionnement des activités dans la commune.

Méchaël Tuyubahe

La deuxième Edition de la Semaine du Banquier

Une plateforme pour bâtir une économie plus résiliente et plus inclusive

Sous le haut patronage du ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique, l'Association des Banques et Etablissements Financiers du Burundi a célébré la deuxième édition de la Semaine du Banquier. Cet événement périodique est l'occasion de poser les bases d'un plaidoyer solide pour relever les défis du secteur bancaire. D'importantes recommandations ont été formulées à l'endroit du Gouvernement, de l'OBR et des Banques



Guy Roger Ghislain Ntwenguye, ADG de la Banque de Crédit de Bujumbura et président de l'ABEF : « les banques ne sont pas uniquement des acteurs privés, mais de véritables alliés stratégiques de l'Etat ».

Sous le thème « La contribution des établissements de crédit dans les finances publiques : Effets directs et indirects », l'Association des Banques et Etablissements Financiers (ABEF) a célébré la deuxième édition de la Semaine du Banquier du 18 au 19 décembre 2024. Cet événement qui regroupe l'ensemble des acteurs du secteur bancaire burundais, des opérateurs économiques, des académiciens et des décideurs politiques et monétaires symbolise la détermination des établissements de crédit, comme acteurs stratégiques, à accompagner le développement économique et social du pays.

Dans son discours d'ouverture, Guy Roger Ghislain Ntwenguye, ADG de la Banque de Crédit de Bujumbura et président de l'ABEF a indiqué que le choix du thème de cette année reflète le rôle incontournable des banques dans le développement socio-économique du pays. D'après lui, « les banques ne sont pas uniquement des acteurs privés, mais de véritables alliés stratégiques de l'Etat ». Elles constituent ainsi le socle sur lequel reposent la stabilité économique, le financement de l'Etat et la croissance des acteurs économiques.

Les banques, partenaires stratégiques de l'Etat

Les banques contribuent énormément à l'économie du pays, comme l'a souligné le patron de

l'ABEF. Les établissements de crédit jouent un rôle essentiel dans la mobilisation des ressources intérieures par le biais de l'épargne et de l'investissement, car leur capacité à transformer les dépôts en crédits favorise une meilleure allocation des ressources pour financer les projets de l'Etat et des entreprises. En outre, les banques sont elles-mêmes de grands contributeurs fiscaux en plus de la facilitation des opérations de l'administration fiscale.

Leur rôle dans la déclaration des transactions bancaires et la promotion de la transparence financière est primordial dans le combat contre l'évasion et la fraude fiscale, car ces institutions financières facilitent les paiements fiscaux grâce à la digitalisation des services financiers. Ce qui simplifie même le processus de collecte des impôts.

Les banques jouent également un rôle essentiel dans la gestion de la dette publique puisqu'elles participent activement à l'émission des titres publics. « Leur engagement dans ce processus d'émission des titres publics renforce la capacité de l'Etat à mobiliser des fonds à moindre coût et à financer des projets de développement », a indiqué M. Ntwenguye. Il faut aussi souligner l'importance capitale des établissements de crédit dans la création d'emploi par le financement des Petites et Moyennes Entreprises (PME).

Ainsi, le président de l'ABEF appelle à un dialogue pour relever les défis qui hantent le secteur bancaire. « Ce partenariat entre les établissements de crédit et l'Etat doit être renforcé à travers un dialogue constructif, des réformes adaptées et une volonté partagée d'œuvrer pour

le développement économique et social du pays », a conclu M. Ntwenguye.

Le gouvernement favorable au dialogue constructif

La cérémonie d'ouverture de la Semaine du Banquier a été rehaussée par le secrétaire permanent au Ministère ayant les finances dans ses attributions qui a représenté le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification économique empêché. Après avoir affirmé « le rôle indéniable des banques et des institutions financières dans le financement des besoins publics et la stimulation de la croissance économique », ce cadre du gouvernement a indiqué que le gouvernement du Burundi est prêt à participer au dialogue constructif et inclusif

pour trouver des solutions aux défis qui hantent les banques. « Les défis auxquels nous faisons face exigent un dialogue ouvert et des actions concertées entre le gouvernement, les banques et les autres acteurs économiques » a-t-il déclaré avant d'ajouter que le gouvernement du Burundi est déterminé à mettre en place un cadre réglementaire stable et favorable au secteur financier, à promouvoir des réformes fiscales qui soutiennent la solidité des institutions financières et à encourager l'innovation et la digitalisation pour accroître l'efficacité et l'inclusion financière.

Semaine du Banquier, une plateforme d'échanges fructueux pour tracer les grandes lignes des futures réformes

Cette deuxième édition de la Semaine du Banquier a été marquée par des échanges fructueux et des discussions sur les diverses thématiques cruciales, reflétant les défis et les opportunités se trouvant dans le secteur bancaire. Plusieurs thèmes ont été abordés, notamment le rôle des banques dans les finances publiques et dans le financement des acteurs économiques, l'impact direct et indirect de la taxation des banques, le cadre légal et réglementaire de la fiscalité dans les établissements de crédit et le rôle stratégique des professionnels comptables dans une fiscalité équitable

« Nos banques sont des acteurs clés dans les finances publiques », a souligné Boaz Nimpe, secrétaire exécutif de l'ABEF avant d'indiquer que ce secteur contribue directement à plus de 10% au budget de l'Etat. Cependant, il laisse entendre que ces établissements de crédit sont soumis à plusieurs taxes ; ce qui provoque des effets directs et indirects sur le fonctionnement des banques et leurs services. D'après lui, les banques doivent payer un impôt sur les revenus d'emplois (IRE), un impôt sur les sociétés (IS), une taxe sur la valeur ajoutée (TVA), une taxe de 8% sur les activités financières (TAF), l'impôt immobilier, la taxe sur la main d'œuvre étrangère et d'autres taxes notamment les impôts locaux.

Une Taxe sur les Activités Financières, fardeau pour les établissements de crédit

Pour le secrétaire exécutif de l'ABEF, bien que les contributions fiscales des banques aient fortement augmentées sur la décennie 2014 à 2023 allant de 11 milliards à plus de 85 milliards de FBu, l'introduction de la TAF dans le dispositif fiscal burundais depuis la loi des finances 2023-2024 impacte négativement le développement du secteur bancaire et son rôle non négligeable dans la stabilisation de l'économie du pays. « C'est une taxe beaucoup plus lucrative mais qui déroge tous les principes comptables internationalement reconnus », a-t-il déclaré devant des experts fiscalistes et des membres de l'ordre des professionnels comptables présents tout en les invitant à contribuer pour trouver une solution à cette préoccupation.

Il indique que depuis 2023, l'ABEF s'efforce d'expliquer les enjeux liés à la taxation et à la déduction de la TAF. En effet, la loi budgétaire 2023-2024 a instauré cette nouvelle taxe sur les activités financières,



La deuxième édition de la Semaine du Banquier a réuni l'ensemble des acteurs du secteur bancaire burundais, des opérateurs économiques, des académiciens et des décideurs politiques et monétaires.

qui s'applique à l'ensemble des opérations financières, y compris celles relatives au commerce des valeurs et de l'argent. Avec un taux fixé à 8% sur le Produit Net Bancaire (PNB), cette mesure a engendré des défis pour le secteur.

Ce système de non-déduction de la TAF est en contradiction avec les principes fiscaux et comptables relatifs à la détermination du revenu imposable, tels qu'énoncés dans la loi n° 1/14 du 24 décembre 2020 portant modification de la loi n° 1/02 du 24 janvier 2013 relative aux impôts sur les revenus. Or, la TAF payée par les banques et établissements financiers constitue une charge d'exploitation qui devrait être fiscalement déductible.

Dans cette optique, le secteur bancaire plaide en faveur de la déductibilité de la TAF pour des raisons juridiques, économiques et techniques, afin d'assurer la conformité de cette taxe avec le droit fiscal et les normes comptables internationales.

Il a révélé que la surtaxation des services bancaires entraîne l'augmentation des coûts des services bancaires pour les clients, la réduction des prêts bancaires et de l'accès au financement pour les entreprises et les particuliers, mais également agit négativement sur l'inclusion financière.

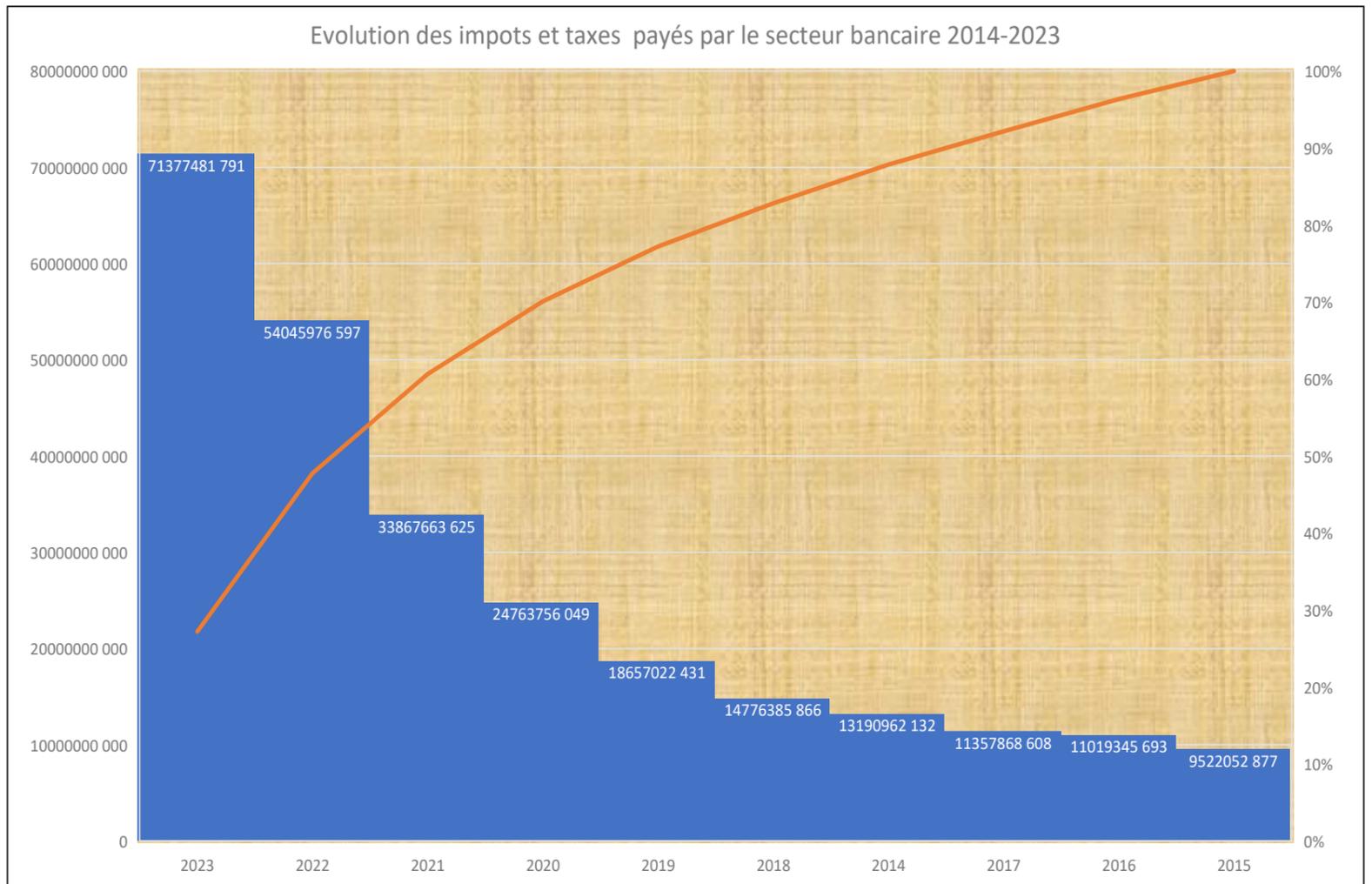
D'importantes recommandations pour relever les défis

Au cours des échanges et des débats sur les défis fiscaux et les perspectives de réformes qui ont marqué la Semaine du Banquier «SeB», les panélistes et les intervenants ont formulé des recommandations à l'intention des acteurs du secteur bancaire pour relever les défis fiscaux et appliquer des réformes qui visent à développer ce levier de l'économie du pays.

Il a été recommandé au gouvernement du Burundi et à l'administration fiscale de renforcer la collaboration entre les banques et l'administration fiscale, permettant ainsi d'améliorer l'identification et le suivi des contribuables, de faciliter l'intégration des services bancaires dans la mobilisation des recettes fiscales et d'implémenter des politiques fiscales adaptées à la promotion de l'accès au financement et à l'inclusion financière. Et pour parvenir à ce stade, le gouvernement doit mettre en place des cadres réglementaires pour la taxation des services financiers numériques en collaboration avec les banques, de promouvoir des politiques fiscales et budgétaires tenant compte des politiques macroéconomiques, de limiter la pression fiscale exercée sur le secteur bancaire mais aussi d'organiser les séances de dialogue entre l'ABEF, le Gouvernement et l'OBR.

Les banques, quant à elles, sont appelées à participer activement à l'élargissement de la base fiscale tout en développant des solutions numériques adaptées pour simplifier le paiement des impôts, à promouvoir la finance inclusive par le développement des produits financiers permettant d'intégrer la population non bancarisée dans le système formel et à améliorer la transparence et la traçabilité des transactions financières.

Pour le régulateur bancaire et financier (BRB), il est invité à adapter les cadres réglementaires et à concevoir les politiques pour faciliter la participation des banques à la gestion fiscale, tout en limitant les risques systémiques et en favorisant la promotion des innovations technologiques.



Toutefois, pour trouver une solution durable aux défis fiscaux, les panélistes ont souligné également que la contribution du monde académique est d'une importance capitale. C'est la raison pour laquelle les experts en fiscalité sont encouragés à effectuer des recherches sur la fiscalité des produits numériques, à analyser les impacts des partenariats Banques - Administration fiscale, à mener une étude pour trouver les moyens d'intégrer la population non bancarisée.

Quid du rôle des professionnels comptables pour une fiscalité équilibrée ?

La Semaine du Banquier « SeB » a permis d'échanger et de discuter du rôle des professionnels comptables dans le plaidoyer pour une fiscalité équilibrée. Comme l'indique Médard Muzaneza, Secrétaire Général de l'Ordre des Professionnels Comptables du Burundi, les professionnels comptables ne sont pas des gestionnaires des chiffres, mais des conseillers stratégiques. « Leur expertise est essentielle pour analyser les politiques fiscales, plaider pour des réformes adaptées et garantir une gestion financière rigoureuse. »

« Ils sont capables d'identifier les inégalités et les inefficacités des systèmes fiscaux existants », a-t-il ajouté. Ainsi, les professionnels comptables jouent un rôle clé dans l'éducation des parties prenantes, dans la promotion de la transparence fiscale et dans la publication d'informations pertinentes. Ils ont manifesté leur engagement à proposer des réformes qui favorisent une redistribution équitable des richesses.

De plus, ils encouragent la conformité en accordant une formation aux entreprises et aux particuliers sur les obligations fiscales. Ce qui réduit les erreurs et le non-respect involontaire des lois fiscales.

L'adhésion du Burundi à l'OHADA, une opportunité pour le secteur bancaire

En marges des exposés principaux, la deuxième édition de la Semaine du Banquier a été marquée par d'autres débats techniques enrichissant notamment à l'endroit des juristes des banques sur les impacts des textes de lois nationales et des conventions régionales sur les opérations bancaires. Il a notamment été question de l'impact juridique de l'adhésion du Burundi à l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). Cette organisation qui réunit actuellement 17 pays, œuvre pour l'unification du droit des affaires et la résolution des contentieux des affaires au dernier degré par une juridiction supranationale. Elle a adopté 11 actes uniformes couvrant les domaines clés du droit des affaires, selon Dr David Kwizera qui a fait la présentation.

Il révèle que « les législations de l'OHADA sur les opérations bancaires sont significatives, car ces législations visent à harmoniser le droit des affaires dans les Etats membres, favorisant ainsi la sécurité juridique et la prévisibilité pour les investisseurs sans oublier les institutions financières »

Ainsi, les avantages que présente l'adhésion à l'OHADA sur le système bancaire sont nombreux, notamment la standardisation des règles juridiques, la garantie de la sécurité juridique et la stabilité bancaire ainsi que la protection des Clients.

De plus, le droit de l'OHADA permet la modernisation des mécanismes de sûreté et de recouvrement des créances, facilite l'obtention des prêts et l'amélioration des règlements de l'insolvabilité.

Néanmoins, le Burundi n'a pas encore adhéré à cette organisation, mais une étude de faisabilité sur cette adhésion est en cours.

L'adhésion du Burundi à l'OHADA est une opportunité pour le secteur bancaire.

Innovation au cœur des établissements de crédit

Un autre débat a porté sur l'intégration de l'e-commerce et la digitalisation des systèmes de paiement dans la gamme de produits digitaux offerts par les banques

Selon Ferdinand Matendo, président de la chambre sectorielle des TIC au sein de la CFCIB, malgré l'existence de nouveaux systèmes de paiement digitaux (cartes bancaires, mobile & internet banking et les plateformes électroniques), il n'existe pas de systèmes de paiement e-commerce domestiques au Burundi, car tous les systèmes de paiement ne remplissent pas les conditions nécessaires pour garantir le paiement e-commerce.

Trois outils sont indispensables dans l'écosystème e-commerce, a expliqué M. Matendo. Il s'agit du site marchand, du système de paiement et de la chaîne logistique. Le tout est lié grâce à une connexion Internet. Il ajoute : « Dans ce commerce virtuel, la banque devient un intermédiaire indispensable entre le vendeur, son client et les autres acteurs de la chaîne e-commerce. »

Le système de paiement e-commerce est donc véritable moteur à la croissance de la banque digitale, car il crée l'obligation de bancariser tous les intervenants, notamment le vendeur, l'acheteur, les douanes, les transporteurs, etc.

Les avantages du système de paiement e-commerce sont nombreux, tant pour la banque digitale que pour le pays. Pour la banque digitale, il assure l'inclusion financière, favorise la démonétisation et le rapatriement des devises étrangères.

Pour le pays, M. Matendo explique qu'il facilite l'accès au marché, permet la formalisation de l'économie informelle et de la

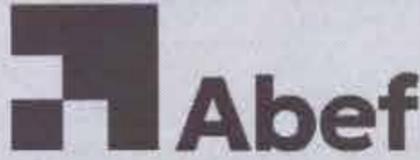
concurrence loyale. De plus, il crée des emplois à travers la mise en place de nouveaux services, mais agit également sur la transparence dans la traçabilité des transactions et dans la collecte des recettes publiques.

Cependant, il n'y a pas de roses sans épines : le système de paiement e-commerce présente des inconvénients pour la banque digitale. Il s'agit notamment de la concurrence locale, des problèmes de sécurité des paiements et de la vulnérabilité liée à un cadre légal et réglementaire inadapté. C'est pour cette raison que cet expert a appelé à lever tous les obstacles pour permettre aux banques du Burundi de profiter pleinement des systèmes de paiement électronique comme le e-commerce. Selon lui, la réussite de ce système de paiement réside dans la collaboration et l'interopérabilité du site web marchand, du système de paiement intégré et sécurisé, de la chaîne logistique locale et internationale et d'un mécanisme de régulation efficace.

Dans son discours de clôture, Roger Guy Ghislain Ntwenguye a salué la contribution des différents participants aux échanges et discussions qui ont permis la formulation des recommandations importantes, mettant en lumière le rôle des banques dans les finances publiques et les solutions concrètes à envisager.

« Ces discussions ont permis de poser les bases d'un plaidoyer solide, qui nous l'espérons, déclencherà un dialogue franc et constructif entre le gouvernement, l'OBR et le secteur bancaire », a déclaré le président de l'ABEF.

Les activités de la deuxième édition de la Semaine du Banquier se sont clôturées par la remise des certificats aux lauréats des établissements de crédit qui ont suivi les formations interbancaires organisées par l'ABEF cette année ainsi qu'une déclaration officielle dont voici l'intégralité sur la page suivante.



Association des Banques et Établissements
Financiers du Burundi

NIF: 4000002529

B.P : 7288 Bujumbura - Burundi
Chaussée Prince Louis Rwagasore,
Immeuble Ndamama | Bujumbura

+257 22 25 22 82 | +257 22 25 72 46

www.abef.bi



abef-burundi

info@abef.bi



AbefBurundi

Déclaration de l'Association des Banques et Établissements Financiers du Burundi (ABEF) à l'occasion de la deuxième édition de la Semaine du Banquier

Au terme de cette deuxième édition de la Semaine du Banquier, placée sous le thème "**La contribution des établissements de crédit dans les finances publiques : Effets directs et indirects**", l'Association des Banques et Établissements Financiers du Burundi (ABEF) tient à réaffirmer son engagement à jouer un rôle stratégique dans le développement économique et social du Burundi.

1. Un partenariat renforcé avec l'État et les parties prenantes

Le secteur bancaire réitère sa détermination à collaborer étroitement avec le Gouvernement, l'Office Burundais des Recettes (OBR), et les autres parties prenantes pour :

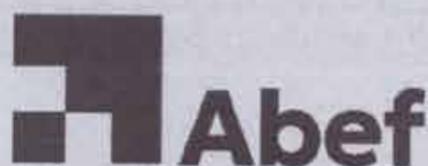
- **Renforcer la mobilisation des ressources intérieures**, notamment par l'adoption de solutions numériques pour les paiements fiscaux ;
- **Promouvoir une fiscalité équitable et transparente**, essentielle pour stimuler la compétitivité et la résilience des établissements financiers ;
- **Soutenir l'élargissement de l'assiette fiscale**, en intégrant davantage les secteurs informels et non bancarisés dans le système économique formel.

2. Plaidoyer pour un cadre fiscal adapté et stable pour le secteur bancaire

Dans un contexte fiscal en constante évolution, l'ABEF appelle à des réformes qui tiennent compte des spécificités du secteur bancaire.

- **Une fiscalité stable pour favoriser la confiance des investisseurs** : L'ABEF plaide pour un cadre légal clair, cohérent et prévisible qui soutienne les investissements dans le secteur bancaire.
- **L'allègement des pressions fiscales excessives** : Une fiscalité trop lourde freine l'innovation et l'inclusion financière. L'ABEF encourage des politiques fiscales équilibrées qui permettent aux banques de remplir efficacement leur rôle économique et social.
- **Une fiscalité numérique adaptée** : Avec l'essor des services financiers numériques, le secteur bancaire appelle à des régulations qui encouragent ces innovations tout en élargissant l'assiette fiscale de manière équitable.
- **La création d'une centrale des bilans** : Le secteur bancaire soutient l'instauration rapide d'une centrale des bilans pour une meilleure transparence et une maîtrise accrue des données fiscales nationales.

L'ABEF insiste également sur l'importance d'un **dialogue inclusif et régulier entre le secteur bancaire, le Gouvernement et l'OBR**, pour identifier et mettre en œuvre des solutions aux défis fiscaux actuels.



Association des Banques et Établissements
Financiers du Burundi

NIF: 4000002529

B.P : 7288 Bujumbura - Burundi
Chaussée Prince Louis Rwagasore,
Immeuble Ndamama | Bujumbura

+257 22 25 22 82 | +257 22 25 72 46

www.abef.bi



abef-burundi

info@abef.bi



AbefBurundi

3. Le rôle stratégique des professionnels comptables

L'ABEF reconnaît le rôle indispensable des professionnels comptables dans :

- L'analyse et l'amélioration des politiques fiscales ;
- Le plaidoyer pour une fiscalité équitable ;
- La gestion rigoureuse des obligations fiscales des banques et des autres contribuables.

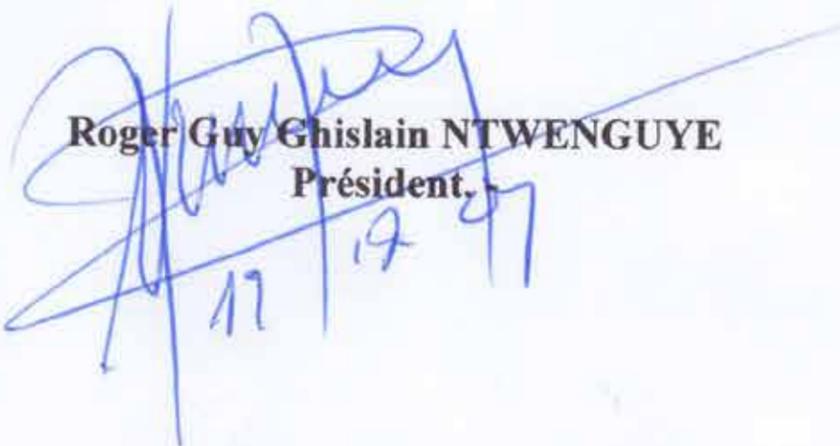
L'ABEF encourage la formation continue et le développement des compétences des professionnels comptables afin qu'ils puissent contribuer de manière proactive à la modernisation fiscale.

4. Une modernisation et une digitalisation indispensables

L'ABEF réitère son engagement en faveur de la **digitalisation des systèmes de paiement**, qui facilite la collecte des recettes fiscales tout en réduisant les coûts administratifs. Nous croyons fermement que l'innovation technologique est un levier clé pour améliorer l'inclusion financière, augmenter la transparence des flux financiers et répondre aux attentes des consommateurs modernes.

Cette déclaration marque notre volonté collective de bâtir un secteur bancaire solide, inclusif et résilient, au service d'un Burundi prospère et équitable. Ensemble, œuvrons pour transformer les idées échangées durant cette semaine en actions concrètes et en solutions durables.

Fait à Bujumbura, le 19 décembre 2024


Roger Guy Ghislain NTWENGUYE
Président.

Lumitel Women's League: Top Girls Academy illumine le football féminin

Dans le championnat de football féminin Lumitel Women's League édition 2024-2025, Top Girls Academy a remporté ses huit premiers matchs. En revanche, le tenant du titre, PVP Buyenzi, a perdu autant de matchs et se classe dernier avec zéro point au compteur



PVP Buyenzi le tenant du titre occupe la dernière position sur le classement de Lumitel Women's League (Photo : FFB).

Top Girls Academy et son entraîneur à l'apogée

Amouri Manirakiza, coach de Top Girls Academy, vit probablement ses meilleurs moments dans la Lumitel Women's League. Après avoir remporté le précédent championnat avec PVP Buyenzi et avoir été élu meilleur entraîneur de l'année, il a rejoint Top Girls Academy, qui est actuellement le leader du championnat. Sur les huit matchs déjà joués, M. Manirakiza et

son équipe les ont tous remportés, avec une différence de buts de +32.

Après la 8e journée, Top Girls Academy occupe la tête du classement de la Lumitel Women's League, édition 2024-2025, avec 24 points. Elle est suivie par Buja Queens, qui est deuxième avec 18 points. Arena Stars est classée 9e avec deux points. En revanche, PVP Buyenzi, champion en titre, se situe en dernière position avec zéro point et un différentiel de -29 buts.

Classement de la Lumitel Women's League à la 8e journée

No.	Equipes	J	D	Pts
1	Top Girls Academy	8	32	24
2	Buja Queens	8	10	18
3	Kazozo Keza FC	8	7	14
4	La Colombe FC	7	1	13
5	Intwarikazi FC	8	0	11
6	Maika FC	7	1	10
7	Inyange FC	8	-6	6
8	Bon Avenir	8	-11	6
9	Arena Stars	5	-5	2
10	PVP Buyenzi	7	-29	0

La 9e et dernière journée de la phase aller de la Lumitel Women's League est prévue pour le samedi 11 janvier 2024. Au programme, Inyange FC affrontera Top Girls Academy au stade Vyizigiro à 10 h. Kazozo Keza FC se mesurera à Arena Stars au stade Urunani à 8 h. PVP Buyenzi jouera contre Bon

Avenir FC au terrain du CTN à 8 h. Enfin, Intwarikazi FC affrontera Buja Queens au stade Urunani à 10 h. Cependant, le match qui devrait opposer Colombe FC à Maika FC est reporté au 21 janvier 2025.

Gilbert Nkurunziza

En province de Muyinga, sur le stade Umuco, le match qui a opposé les équipes Bon Avenir FC et Kazozo Keza FC s'est soldé par un score nul d'un but partout (1-1). À Gitega, au stade Ingoma, le club Maika FC a battu Inyange FC sur le score de trois buts à un (3-1). Ce dernier match a clôturé la 8e journée du championnat de football féminin Lumitel Women's League.

Cependant, le match qui devait opposer les équipes La Colombe FC et Arena Stars n'a pas eu lieu pour des raisons non encore révélées.

SOCIETE

Le télécentre communautaire de Rumonge au service des jeunes

Les jeunes de la province de Rumonge bénéficient des services offerts par le télécentre communautaire polyvalent installé dans cette province. Cet établissement leur propose une gamme de services en télécommunications, en informatique et en accès à l'internet. Cependant, ces jeunes font face à certains défis, notamment la lenteur de la connexion, la dégradation des équipements, etc. Reportage



Parmi les services offerts par le télécentre communautaire polyvalent de Rumonge figurent des formations initiales sur l'utilisation des ordinateurs, d'internet ainsi que des cours de bureautique, de programmation, de bases de données et de réseaux informatiques.

Depuis son ouverture, le télécentre de Rumonge a déjà formé huit promotions d'élèves stagiaires comme l'a souligné Nshimwera. Ce lieu d'apprentissage est ouvert à tous ceux en quête d'assistance qu'il s'agisse de jeunes désireux renforcer leurs compétences ou d'autres individus cherchant à acquérir les notions de base pour maîtriser un ordinateur. Le gestionnaire dudit centre a révélé que certains jeunes arrivent à générer jusqu'à 100 USD

par mois grâce à la manipulation de l'outil informatique.

Le ralentissement de la connexion internet, un défi majeur

Au départ, la connexion n'était pas limitée et offrait une vitesse satisfaisante. Cependant, après la modification d'un switch, la connexion est désormais restreinte. Ce qui entraîne une diminution

significative de la vitesse, a expliqué Nshimwera. « Par exemple, lors d'une vidéoconférence, trois ordinateurs peuvent fonctionner correctement, mais dès qu'un quatrième se connecte, la connexion devient trop lente pour poursuivre la conférence », a-t-il précisé.

Par ailleurs, le télécentre communautaire polyvalent de Rumonge fait également face à des problèmes matériels, notamment

des ordinateurs usés et un projecteur hors service. Etant donné que ce télécentre a été installé par le gouvernement du Burundi, il est essentiel que les équipements soient régulièrement renouvelés afin d'assurer un service de qualité aux utilisateurs.

Le télécentre ouvert à tous

Le télécentre communautaire de Rumonge attire de plus en plus des personnes venant des environs de la ville comme l'a indiqué Nshimwera son gestionnaire. Ces individus sont souvent déjà familiers avec les bases de l'informatique et viennent renforcer leurs compétences acquises ailleurs. « Nous souhaitons également que les résidents de toutes les communes de la province de Rumonge prennent conscience de l'existence de ce télécentre afin d'inciter même les personnes des zones rurales à venir profiter des services offerts. Les compétences acquises ici peuvent les aider à se développer », a souligné Nshimwera. Pour lui, il est essentiel que les autorités administratives prennent l'initiative de sensibiliser la population à l'existence de ce télécentre communautaire. Cela offrirait une opportunité aux jeunes et à la population en général d'apprendre à utiliser l'outil informatique. Nshimwera a insisté sur le fait que leur objectif est de se concentrer davantage sur les personnes rurales afin de leur fournir des connaissances en informatique et ainsi favoriser leur insertion dans le monde numérique.

Jonathan Nzoyibonera

Les indemnités d'expropriation

Disparité des tarifs d'indemnisation

Ces dernières années, le gouvernement a contraint les habitants de certaines localités à quitter leurs propriétés pour des raisons d'utilité publique, telles que le tracé des routes, l'implantation de poteaux électriques ou encore le raccordement à l'eau potable. Parmi ces personnes, certaines avaient construit des maisons depuis plus de 10 ans. Cet article revient sur le processus d'indemnisation au Burundi



Le paiement de l'indemnisation doit être effectuée avant toute action de déplacement de la personne expropriée.

Au Burundi, l'expropriation est autorisée par la Constitution en son article 36, qui conditionne l'indemnisation à une compensation juste et préalable. L'ordonnance ministérielle conjointe n° 710/540/553 du 24 mai 2022, portant actualisation des tarifs d'indemnisation des terres, des cultures et des constructions en cas d'expropriation pour cause d'utilité publique, précise que le paiement de l'indemnisation doit être effectuée avant toute action de déplacement de la personne expropriée. Toutefois, en cas d'urgence avérée et dans tous les cas après paiement de l'indemnité, l'autorité compétente peut ordonner le départ immédiat de l'exproprié, nonobstant tout recours judiciaire.

L'indemnisation d'expropriation pour cause d'utilité publique peut se faire sous deux formes : soit une indemnité pécuniaire, soit un échange assorti. Néanmoins, l'exproprié a le droit d'exiger une indemnité pécuniaire. A défaut d'accord à l'amiable, il s'en réfère à la juridiction compétente. Le bénéficiaire de l'expropriation doit fournir à l'autorité expropriante des documents authentiques attestant des droits pour lesquels il réclame une indemnisation. Ces documents peuvent inclure un titre foncier, un titre minier, un certificat foncier, un titre administratif ou tout autre document justifiant l'acquisition du bien ou la détention des droits objets d'expropriation

Quid des critères d'indemnisation des terres ?

D'après cette ordonnance, l'indemnisation des terres dépend de leur localisation et de leur aménagement. Les tarifs varient en effet en fonction de l'aménagement des terres et de leur situation géographique. En zone urbaine, où la demande foncière est particulièrement élevée, les terres aménagées bénéficient de valeurs d'indemnisation importantes. En revanche, les terrains non

aménagés situés en zones rurales ou périurbaines, où la pression foncière est moins forte, bénéficient généralement d'indemnités plus faibles. Comprendre ces différences est crucial pour les propriétaires en cas d'expropriation. Ainsi, ces valeurs peuvent varier selon la destination prévue du terrain ou les projets d'aménagement en cours.

Les disparités tarifaires dans les zones urbaines et périurbaines

Selon cette même ordonnance, l'indemnisation est effectuée en fonction des catégories de terrains aménagés et non aménagés situés en zone urbaine et périurbaine.

Pour la catégorie des terrains viabilisés de très haut standing situés à Bujumbura, le tarif d'indemnisation est fixé à 400 000 FBu par m².

Pour la catégorie de terrains viabilisés de haut standing dite Classe A, situés dans des quartiers offrant un niveau d'aisance maximal grâce à une qualité de construction élevée et des équipements supplémentaires (ascenseurs, climatisation, portails électroniques, piscine, etc.), tels que Rohero I, II et Kiriri, l'indemnisation est fixée à 350 000 FBu/

Pour la classe B, les quartiers dont la qualité de construction et les équipements supplémentaires offrent un niveau d'aisance moyen (Kigobe Nord et sud, Mutanga sud et nord, Gatoke, Rweza, Sororezo, Kiyange, Gatoke et Kabondo), elle est établie à 300 000 FBu par m².

Concernant la classe C, les quartiers dont la qualité de construction et les équipements supplémentaires offrent un niveau d'aisance acceptable (Kinindo, Kinanira II, III, IV, Gasekebuye, Carama et Kabondo-Ouest), le tarif est à 280 000 FBu par m².

Pour Classe D (quartier asiatique), c'est 250 000 FBu tandis que pour la classe E (quartier industriel et Ngagara IX et X), il est fixé à 220 000 FBu par m².

Les frais d'indemnisation des terrains viabilisés de bas standing, où prédominent les activités informelles et des populations agricoles (Mutakura, Buterere), s'élèvent à 95 000 FBu par m².

Pour les terrains non structurés avec éclairage public, mais en l'absence de caniveaux, où prédominent les activités agricoles (Bukirasazi, Buhinyuza), le tarif est de 80 000 FBu par m².

Quid des terrains non viabilisés ?

Dans les quartiers ayant des voies de desserte manuelles non structurées avec quelques bornes-fontaines et un éclairage public quasi inexistant (Kamesa, Gihosha Rural, Gikungu Rural), les frais d'indemnisation sont de 70 000 FBu par m². Concernant les quartiers spontanés situés en dehors du périmètre urbain mais directement liés au tissu urbain (Gatunguru, Gahahe, Gasenyi-Bujumbura, Ruziba) le montant est de 50 000 FBu par m².

L'ordonnance traite également des essences forestières et agroforestières. Pour l'eucalyptus, le callitris, le pinus, la grevillea et la cedrella, l'indemnisation par arbre est fixée à 31 500 FBu. Par ailleurs, l'indemnisation d'une souche de bambou est fixée à 2 450 FBu. Et de préciser que pour

Quant aux cultures annuelles et bisannuelles, les tarifs sont établis comme suit :

CULTURE	TARIF / Hectare en FBu	TARIF/ Are en FBu
Mais (Ibigori)	1 632 000	16 320
Haricot volubile (Ibiremberwa)	3 420 000	34 200
Sorgho (Amasaka)	3 600 000	36 000
Blé (Ingano)	3 000 000	30 000
Manioc doux (Imyumbati)	6 000 000	60 000
Pomme de terre (Ibiraya)	10 080 000	100 800
Oignons (Ibitunguru vy'igoma)	14 400 000	144 000
Patate douce (Ibijumbu)	6 000 000	60 000
Colocase (Amateke)	12 800 000	128 000
Ananas (Inanasi)	22 400 000	224 000
Petit pois (Ubushaza)	4 000 000	40 000
Soja (Isoya)	5 000 000	50 000

les essences forestières dont les références ne sont pas spécifiées dans l'ordonnance, l'indemnisation sera négociée à l'amiable entre la personne expropriée et l'administration

L'article 14 de ladite ordonnance stipule que celle-ci fera l'objet d'une révision périodique tous les cinq ans, afin de s'adapter aux réalités socio-économiques.

Que faire pour éviter les plaintes de la population expropriée ?

Depuis l'époque coloniale, le Burundi n'a pas été en mesure d'inventorier toutes ses terres. Que ce soit sous le mandat des Allemands ou des Belges, il a été affirmé que l'État est propriétaire des terres vacantes, mais ces terres n'ont jamais été identifiées ni délimitées.

Selon Emery Nukuri, expert en cartographie foncière, il est crucial que l'État dispose d'une base de données exhaustive de toutes ses terres cultivables, ainsi que de celles destinées à la construction. Cette base de données devrait permettre de connaître leur situation, leur qualité en termes de fertilité et d'utilisation, et ainsi de planifier les expropriations de manière à promouvoir un développement harmonieux.

M. Nukuri rappelle également que l'article 457 de la loi n° 1/13 du 9 août 2011 portant révision du Code foncier du Burundi stipule qu'en attendant la promulgation du Code de l'aménagement du territoire, les dispositions relatives aux plans d'aménagement du territoire, telles qu'elles figurent dans la section 2, chapitre III, titre IV du code Foncier de 1986 restent d'application.

Aline Niyibigira

Les tarifs d'indemnisation fixés pour certaines cultures pérennes

CULTURES	TARIF / Pied en FBu
Bananier	25 000
Caféier	3 928
Théier	525
Palmier à l'huile	68 080
Avocatier	80 440
Citronnier	65 000
Mandarinier	120 000
Maringá	50 000
Orangers	72 180

Microfinances vs Théiculteurs : A qui la faute ?

Les agriculteurs qui vendent leurs feuilles de thé à l'usine de Rwegura craignent que leurs biens soient saisis par les institutions de microfinance qui leur ont accordé des prêts. Le fait qu'ils ne vendent plus leurs productions normalement les rend incapables de rembourser ces prêts. Cela fait suite à la réduction des ventes de thé, qui sont passées de trois fois par mois à une seule fois, en raison de la pénurie de carburant de type mazout à cette usine



Richard Nahayo, directeur de l'usine de Rwegura : « Aucune des deux parties n'est responsable de cette situation ».

Les théiculteurs qui vendent leurs feuilles de thé à l'usine de Rwegura doivent faire face à la difficulté de rembourser les microfinances qui leur avaient accordé des prêts remboursables après la vente de leurs feuilles de thé. Et cela s'ajoute aux problèmes liés à leurs théiers qui ne leur rapportent presque rien. Comme l'a fait savoir Jérémie Rwigema, représentant de ces théiculteurs, auparavant, le remboursement de ces prêts ne causait aucun problème, car les modalités de remboursement tenaient compte des périodes de vente et des revenus des théiculteurs. Mais après que l'usine de Rwegura a décidé de réduire les ventes de trois fois par mois à une seule fois, ces théiculteurs sont désemparés.

Il craint que cela ne se transforme en drame. « Ces microfinances accepteront-elles de perdre cet argent ? Où les théiculteurs trouveront-ils cet argent pour rembourser alors qu'ils n'ont nulle part où vendre leur récolte ? Le

risque est que ces théiculteurs voient leurs biens saisis par ces institutions de microfinance pour se rembourser ces prêts », regrette-t-il.

D'où leur viendra le secours ?

Selon Richard Nahayo, directeur de l'usine de Rwegura, ils sont au courant de ce problème. « Nous étions d'ailleurs ceux qui leur fournissions une attestation

à présenter aux institutions de microfinance confirmant qu'ils vendaient régulièrement du thé à notre usine », fait-il savoir. Après avoir reçu ces préoccupations des théiculteurs, ils leur ont expliqué pourquoi ils ne peuvent plus acheter leur thé comme auparavant, que c'est à cause de la pénurie de carburant.

Ce cadre explique qu'ils ont déjà assisté à des cas où, après des paiements issus de la vente des

feuilles de thé, un théiculteur ne pouvait pas rembourser le prêt qu'il devait payer à la microfinance pour cette période, car il n'avait vendu qu'une petite quantité de thé.

Selon Nahayo, les responsables de cette usine sont conscients que cette situation est problématique. Il regrette cependant qu'elle ne puisse pas être résolue au niveau de la direction de l'usine. « Nous avons informé les autorités supérieures, qui nous ont assuré qu'elles

feraient tout leur possible pour que le carburant soit disponible et que nous puissions reprendre nos activités normales », explique-t-il.

« Nous continuerons à demander une solution à ce problème afin que les agriculteurs de thé et les institutions de microfinance puissent trouver une issue sans que personne ne soit lésé ou sanctionné, car aucune des deux parties n'est responsable de cette situation », ajoute-t-il.

Il faut plutôt trouver un compromis

Selon le Forum des Organisations de Producteurs Agricoles du Burundi (FOPABU), il est important de voir comment ces deux parties peuvent trouver un compromis. « En général, la microfinance fonctionne pour réaliser des profits et les agriculteurs demandent des prêts pour faciliter leurs activités et augmenter leurs revenus. Cependant, personne n'a pu prévoir ce qui est arrivé. Ces problèmes sont dus à la pénurie de carburant qui a empêché l'OTB de mener à bien ses missions », fait savoir J. Marie de ce forum. Il suggère au gouvernement de rendre disponible le carburant à cette usine.

Rappelons qu'à cause de la pénurie de carburant au niveau national, les quantités de mazout fournies à cette usine sont passées de 15 000 litres par mois à 4 000 litres. Cela a fait que les jours de vente des feuilles de thé ont suivi la même cadence, passant de trois fois par mois à une seule fois.

Florence Inyabuntu

AGRICULTURE

Mukike - Saison 2024 A

Les agriculteurs de maïs : entre déception et perte

Au moment où les agriculteurs s'affairent à l'entretien et au suivi de leurs champs de maïs afin d'assurer un bon rendement, ceux de la commune de Mukike, en province de Bujumbura se retrouvent dans un désarroi total, car ils sont confrontés à une récolte nulle. Les semences qu'ils ont plantées n'ont pas du tout germé. Le ministre de l'agriculture leur a promis un remboursement équivalent en semences pour la saison suivante



Les représentants de 264 agriculteurs ont affirmé devant le ministre qu'ils ont eu mauvaises semences de la variété Wannak, qui n'ont pas poussé.

Au cours de la saison 2024A, le gouvernement du Burundi a subventionné des semences de maïs hybride de type PAN 53, distribuées aux agriculteurs à des prix subventionnés. Selon le ministre en charge de l'agriculture, cette variété continue de montrer de très bonnes performances, à l'exception de 264 agriculteurs de la commune de Mukike. Ceux-ci déplorent qu'ils ne vont pas récolter. Dans une réunion tenue par Prosper Dodiko, le ministre de l'agriculture le 24 décembre 2024 au chef-lieu de la commune Mukike, ces agriculteurs ont affirmé qu'ils ont eu mauvaises semences de la variété Wannak. Ces semences, distribuées l'année dernière, ont déjà perdu leur pouvoir germinatif et n'ont pas poussé.

Les représentants des 264 agriculteurs concernés expliquent que ces semences entraîneront une perte sèche pour les bénéficiaires, malgré le test de germination effectué par le DPEAE en collaboration avec le chef de la production végétale et l'agronome communal. Ce test a été qualifié de faible technicité par le ministre en charge de l'Agriculture.

Le DPEAE a été suspendu

Suite à ce cas, le Directeur du Bureau Provincial de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage en Province de Bujumbura a été suspendu de ses fonctions. Il a été accusé du refus d'informer le cabinet du ministre pour prendre des mesures qui s'imposent afin d'atténuer l'impact socio-économique. Daniel Mazarahisha a été également accusé d'outrepasser l'ambition de l'Etat en distribuant les semences de la variété Wannak, alors que, pendant la même période, le ministre distribuait la bonne semence hybride PAN 53.

Néanmoins, le ministre Dodiko a promis de dédommager à la quantité équivalente les perdants agriculteurs au cours de la saison culturale suivante et tous les techniciens agricoles impliqués dans ce dossier seront aussi sévèrement punis.

Aline Niyibigira

Le centre de Mahonda plongé dans l'obscurité

Le centre Mahonda, situé dans la commune de Buraza, dans la province de Gitega bénéficie d'un approvisionnement en électricité depuis environ cinq ans. Cependant, depuis le mois d'octobre dernier, ce service connaît une interruption prolongée, affectant certaines activités. Les autorités administratives ont d'ores et déjà signalé cette situation. Une résolution de ce problème s'avère essentielle



Depuis octobre 2024, le centre Mahonda privé d'électricité en raison de la chute des poteaux électrique.

Depuis 2019, le centre de Mahonda, situé dans la commune de Buraza, en province de Gitega bénéficiait d'un approvisionnement en électricité grâce au budget du Fonds National d'Investissement Communal (FONIC). Cependant, depuis le mois d'octobre 2024, ce centre n'a plus d'électricité en raison de la chute des poteaux de transport d'électricité. Désiré Niyongabo, administrateur de la commune de Buraza indique qu'il a signalé le problème aux responsables chargés de leur remplacement. Selon lui, certaines pièces ont déjà été volées.

Ce problème prolongé a lourdement affecté la vie quotidienne des habitants, notamment ceux qui exercent des activités telles que la coiffure, les secrétariats publics et encore les travaux nécessitant des

machines à moulin et à coudre. Certains tentent de poursuivre leurs activités en recourant à l'énergie solaire, bien que cette dernière reste insuffisante face aux besoins électriques habituels.

« Autrefois, dès la tombée de la nuit, le centre était illuminé de mille feux. Aujourd'hui, c'est une obscurité

inquiétante qui envahit la localité », témoigne un résident dudit centre.

Préoccupation des habitants

« En ce moment, j'utilise une batterie pour exercer mon activité de coiffure », confie Victoire Nkwirikiye, le coiffeur exerçant dans

ce centre. Il explique qu'en l'absence de soleil, lorsque la batterie n'est pas rechargée, elle se retrouve dans l'incapacité de travailler.

De son côté, une mère de famille, résidant dans une zone périphérique dudit centre déplore la difficulté actuelle à trouver une machine à moulin. Elle souligne qu'auparavant, lorsqu'il y avait de l'électricité, il était facile de faire moulin les graines. Aujourd'hui, cette tâche est devenue un véritable défi. Les habitants de la localité appellent donc les responsables concernés à trouver une solution rapide à cette situation.

Quid du processus de remplacement des poteaux tombés ?

Bien que les autorités soient informées de la situation, aucune action concrète n'a été entreprise pour rétablir l'électricité dans la localité, indique l'administrateur de la commune de Buraza.

Du côté du ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, Espérance Nakintije, chargée de la communication, indique que cette question doit s'adresser principalement au directeur général du FONIC. Toutefois, elle apporte quelques précisions sur le sujet.

« Pendant la période où le FONIC était opérationnel, une série de perturbations est survenue, principalement dues à l'intervention de nos supérieurs au ministère en charge du développement communautaire, sous l'administration de Pascal Barandagiye, ancien ministre de l'Intérieur. Ce dernier avait même été convoqué pour justifier le déroulement des activités du FONIC », souligne-t-elle.

Selon Mme Nakintije, le ministère a pris en charge certaines responsabilités du FONIC, mais sans succès notable dans la mise en œuvre des projets. La réalisation des projets de 2018-2019 en témoigne, car de nombreuses activités n'ont pas abouti comme prévu. Cependant, face à cette situation, les responsables des agences ont récemment pris l'initiative de se rendre sur le terrain pour évaluer les zones où les projets ont été mal exécutés.

Nous attendons désormais des éclaircissements de la part du directeur général du FONIC sur l'état des lieux et sur les mesures envisagées pour relever ces défis, afin que ce sujet soit également traité.

Jonathan Nzoyibonera

ENVIRONNEMENT

Jacques Ngendakumana : Des briquettes écologiques pour créer de l'emploi à la retraite

Pour répondre à la demande de combustibles écologiques dans les ménages, protéger l'environnement et rester actif après la retraite, Jacques Ngendakumana produit des briquettes écologiques. Il évoque les soutiens nécessaires pour aller plus loin et appelle à l'exploitation des anciennes connaissances pour contribuer au développement du pays

Ce n'est pas parce qu'on est âgé qu'on doit se reposer. Il faut plutôt changer d'activités. D'ailleurs, la culture burundaise

nous enseigne que le travail ennoblit l'homme. Lorsque j'étais jeune, j'observais toujours mes grands-parents et mes oncles qui ne cessaient de vaquer aux travaux quotidiens », déclare l'Ambassadeur Jacques Ngendakumana, septuagénaire retraité, qui a occupé de nombreuses fonctions étatiques.

Pour lui, la limite d'âge pour travailler est un héritage de la colonisation. Il se demande comment une pension de retraite peut permettre de joindre les deux bouts. Par ailleurs, l'Amb. Ngendakumana insiste : les Etats doivent trouver des activités à temps partiel adaptées aux capacités des

retraités, afin qu'ils puissent mettre leurs connaissances au service du développement du pays.

Et de déplorer : « Je suis surpris de voir des jeunes qui refusent de travailler aujourd'hui, qui se laissent aller à la drogue ou à l'alcool. Je pense à leur avenir. Certains attendent même le décès de leurs parents pour vivre de l'héritage ».

Résoudre le problème du charbon de bois

« Au départ, j'ai constaté que le charbon de bois devenait de plus en plus cher. Les tarifs de l'électricité avaient également augmenté. Je me suis demandé s'il n'y avait pas d'autres alternatives. Cela m'a poussé à faire beaucoup de recherches en lisant des livres sur les combustibles écologiques », explique l'Amb. Ngendakumana.

Il raconte qu'il a d'abord cherché à utiliser le charbon de bois de manière plus efficace et économique. « C'est ainsi que j'ai fabriqué des foyers améliorés utilisant le bois. Mais je me suis vite rendu compte que la quantité de bois nécessaire au charbon de bois était insuffisante. En plus, il provient souvent de la déforestation. »

Il a donc exploré la biomasse. « J'ai utilisé différents éléments comme la balle de riz et la sciure de bois ramassée chez le menuisier. J'ai essayé, et cela a marché. J'ai ensuite procédé à la carbonisation de la biomasse », indique-t-il.

Il a fabriqué un petit four et commencé à carboniser la biomasse, un processus qu'il effectuait même dans son arrêt de bus à la maison. Après la carbonisation, il réduisait le produit obtenu, le biochar (biocharbon), en une poudre très fine, qu'il mélangeait avec un liant

organique ou minéral et ajoutait de l'eau pour obtenir une pâte.

« Je la compressais ensuite en un moule, et j'obtenais du charbon », précise-t-il.

Les premiers essais n'étaient pas extraordinaires, reconnaît-il. Le charbon ne prenait pas feu facilement et produisait de la fumée. « Après avoir lu beaucoup de livres et effectué de nombreux essais, j'ai finalement trouvé une formule qui donne un charbon qui brûle très bien, sans fumée, et plus longtemps que le charbon de bois », se réjouit-il.

Il ajoute que la dernière version du charbon, en forme de tige, brûle pendant une heure et demie, tandis que le charbon de bois brûle seulement pendant 40 minutes.

Il explique : « J'ai commencé à produire ce charbon pour mes besoins domestiques et à le distribuer à quelques amis. Ce sont eux qui m'ont encouragé à vendre ce produit pour en tirer profit. »

Il a alors acheté du matériel adapté et fabriqué une grande machine électrique, avant d'acquiescer une autre machine au Kenya. Il s'est installé dans un quartier industriel et a commencé à produire du charbon écologique, à raison d'une tonne par jour.

« Malheureusement, je me suis heurté à des coupures répétées de courant électrique et j'ai dû arrêter en mars 2022. C'était après seulement quelques mois de production, et quatre de mes cinq employés sont partis ailleurs », regrette-t-il.

Des briquettes en nid d'abeilles

Amb. Ngendakumana indique

qu'au départ, il fabriquait des briquettes de charbon en forme de bâtonnets. En poursuivant ses recherches, il a découvert que dans les pays asiatiques, on fabrique des briquettes en forme de nid d'abeilles. Ces trous permettent à l'air de circuler et facilitent la combustion.

« J'ai trois versions de briquettes. La première brûle pendant 2 heures, la deuxième pendant 4 heures, et elle est beaucoup plus pratique pour les restaurants. Enfin, la troisième version dure 6 heures. Ce qui est intéressant, c'est qu'on peut facilement les fabriquer manuellement, bien qu'une machine permette de produire une qualité supérieure », précise-t-il.

Il rassure : « Ces briquettes ne noircissent pas les marmites et, au début, elles brûlent comme du gaz, mais après une heure, elles se comportent comme du charbon de bois. »

Amb. Ngendakumana poursuit ses recherches et a découvert un autre produit appelé « pellet », fabriqué à partir de biomasse. Il mélange la sciure de bois et la balle de riz, et a bricolé une petite machine et un foyer correspondant pour la gazéification. A partir de cette biomasse, il produit du gaz. « J'ai continué mes recherches et j'ai vu qu'on peut aussi gazéifier la balle de riz. J'ai fabriqué un foyer amélioré et utilisé d'autres biomasses, comme les coques du palmier à huile », dit-il.

Il conclut : « Aujourd'hui, je suis en train d'expérimenter la gazéification du charbon. La recherche est une phase, mais il y a aussi le développement. Pour cela, il faut des financements pour vulgariser ces recherches. »

Mélance Maniragaba



Ambassadeur Jacques Ngendakumana : « Au départ, j'ai constaté que le charbon de bois devenait de plus en plus cher. Les tarifs de l'électricité ont également augmenté. Je me suis demandé s'il n'y avait pas d'autres alternatives ».



VOULEZ -VOUS RENFORCER VOTRE
VISIBILITÉ? VOULEZ-VOUS OFFRIR
DES CADEAUX CUSTOMISÉS
DE FIN D'ANNÉE?

PARMI SA GAMME DE PRODUITS,
HOPE DESIGN VOUS PROPOSE
DES GOURDES PERSONNALISÉES

